

Bruxelles, le 12 septembre 2025
(OR. en)

12677/25

Dossier interinstitutionnel:
2023/0373(COD)

CODEC 1236
ENV 821
MI 638
TRANS 371
IND 341
CONSOM 169
COMPET 853
MARE 33
PECHE 253
RECH 380
SAN 548
ENT 159
ECOFIN 1148

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la prévention des pertes de granulés plastiques en vue de réduire la pollution par les microplastiques (première lecture) - Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil

1. Le 16 octobre 2023, la Commission a présenté au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 192, paragraphe 1, du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 14 février 2024².

¹ 14248/23 + ADD 1 à 7.

² JO C, C/2024/2487, 23.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/2487/oj>.

3. Le Comité des régions a rendu son avis le 18 avril 2024³.
4. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 23 avril 2024⁴.
5. Le 14 mai 2025, la commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen a confirmé l'accord provisoire auquel sont parvenus les colégislateurs sur le règlement susmentionné, à la suite de contacts informels entre le Conseil et le Parlement européen. Par la suite, sa présidente a adressé une lettre à la présidence du Comité des représentants permanents dans laquelle elle a déclaré que le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture (à la suite d'une mise au point par les juristes-linguistes) sans amendement⁵.
6. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, sa position en première lecture figurant dans le document 9047/25 et l'exposé des motifs figurant dans le document 9047/25 ADD 1, l'Allemagne s'abstenant.
7. Les déclarations à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil figurent à l'addendum de la présente note.

³ JO C, C/2024/3675, 26.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3675/oj>.

⁴ 10567/24.

⁵ 11502/25.